



26e SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OPC

Le Caire, République arabe d'Égypte, 30 octobre 2024

DÉCISIONS

Décision 1

Commission de vérification des pouvoirs

L'Assemblée générale,

1. Conformément aux articles 10 et 11 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale a créé une Commission de vérification des pouvoirs composée de :

– Mme Saltanat TASHMATOVA, Directrice de la coopération internationale, OIPC ;

– M. Lotfi AOUADI, Directeur Financier de l'OIPC.

2. a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, confirmant que les pouvoirs de tous les délégués présents étaient valides.

3. a adopté à l'unanimité le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Les conditions de quorum et de droit de vote énoncées aux **articles 15 et 16 de la Constitution** ont été remplies.

Nombre d'États membres : **60**.

Nombre d'États membres présents : **45**.

Nombre d'États membres absents : **15**.

Nombre d'observateurs présents : **1**.

Nombre de membres affiliés : **4**.



Adopté le 30 octobre 2024

Décision 2

Adoption de l'ordre du jour

L'Assemblée générale,

VU le projet d'ordre du jour de la réunion établi par son Président,

1. **SOUJET**, à l'initiative du Conseil exécutif de l'OIPC, un paragraphe sur l'approbation des décisions n° 6 et n° 16 de la 57e session du Conseil exécutif de l'OIPC,

2. **ADOPTÉ** à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion (Annexe 1).

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 3

Élection du Président et du Vice-Président de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

1. **RÉÉLU** la Tunisie, représentée par M. A. Benjeddou, en tant que Président, pour la période 2024-2026.

2. **RÉÉLU** Nicaragua, représenté par M. V.F. Chavarría Baez, Vice-Président, pour le mandat 2024-2026.



Adopté le 30 octobre 2024

Décision 4

Élection des membres du Conseil exécutif

L'Assemblée générale,

AGISSANT en vertu de l'article 14 b) et de l'article 18 de la Constitution,

1. **ÉLIT** les États membres suivants pour un mandat de quatre ans (2024-2028) : Algérie, Koweït, Arabie saoudite, Bahreïn, Mauritanie, Tunisie, Chine, Niger, Émirats arabes unis, Égypte, Pakistan, Jordanie, Qatar, Palestine.

2. **CHARGE** les États inscrits sur la liste de désigner un représentant au Conseil exécutif.

La composition du prochain Conseil exécutif sera la suivante (25 membres) :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| 1. Algérie (2028) | 10. Ghana (2026) | 18. Palestine (2028) |
| 2. Azerbaïdjan (2026) | 11. Jordanie (2028) | 19. Qatar (2028) |
| 3. Bahreïn (2028) | 12. Kazakhstan (2026) | 20. Russie (2026) |
| 4. Burkina Faso (2026) | 13. Koweït (2028) | 21. Arabie saoudite (2028) |
| 5. Cameroun (2026) | 14. Kirghizistan (2026) | 22. Sénégal (2026) |
| 6. Chine (2028) | 15. Mauritanie (2028) | 23. Soudan (2026) |
| 7. Côte d'Ivoire (2026) | 16. Niger (2028) | 24. Tunisie (2028) |
| 8. Égypte (2028) | 17. Pakistan (2028) | 25. Émirats Arabes Unis (2028) |
| 9. Géorgie (2026) | | |

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 5

Nouveaux États membres et nouveaux membres affiliés



L'Assemblée générale,

1. **CONSTATE** l'absence de demandes d'obtention du statut d'un État membre ou d'un membre affilié de l'OIPC.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 6

États observateurs

L'Assemblée générale,

1. **CONSTATE** l'absence de demandes pour le statut d'État observateur de l'OIPC.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 7

**Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la
25e session de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale,

AYANT EXAMINÉ le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la 25e session de l'Assemblée générale,

1. **ADOpte** le rapport.



Adopté le 30 octobre 2024

Décision 8

Adoption du programme d'activités de l'OIPC pour 2025 et 2026

L'Assemblée générale,

AYANT EXAMINÉ le projet de programme d'activités de l'OIPC pour 2025 et 2026,

1. **ADOpte** le programme présenté par le Secrétaire général.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 9

États financiers 2024

L'Assemblée générale,

VU le rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources financières de l'OIPC conformément à ses missions et à son programme pour 2024,

1. **APPROUVE** les comptes de l'exercice 2024,
2. **PREND NOTE** du procès-verbal et des recommandations de la Commission des finances de l'OIPC, qui s'est réunie les 23 et 24 septembre 2024 à Genève, en Suisse.

Adopté le 30 octobre 2024



Décision 10

Budget pour 2025

L'Assemblée générale,

AYANT EXAMINÉ le projet de budget pour 2025 adopté par le Conseil exécutif à sa 57e session,

Consciente de la nécessité de réaliser des économies pour maintenir le fonctionnement du Secrétariat permanent,

1. **APPROUVE** le budget adopté par le Conseil exécutif.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 11

Rapport sur les contributions des pays membres

L'Assemblée générale,

AYANT ENTENDU le rapport du Secrétaire général sur les contributions des États membres en 2024,

1. **EXPRIME** sa vive préoccupation face aux arriérés chroniques de certains États membres envers l'Organisation ;

2. **EXPRIME** sa gratitude aux États membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions et prie instamment tous les autres États membres de faire tout leur possible pour que leurs contributions soient versées intégralement et en temps voulu,



3. **APPROUVE** les mesures prises par le Conseil exécutif à cet égard lors de sa 57e session.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 12

Règlement intérieur de l'OIPC

L'Assemblée générale,

AYANT EXAMINÉ les amendements au Règlement intérieur de l'OIPC présentés par le Conseil exécutif en vertu des articles suivants : Article 77, Article 78, paragraphe 1,

1. **REMERCIE** le Conseil exécutif de sa contribution,
2. **Approuve** les modifications soumises.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 13

Question de défiance à l'égard du Secrétaire général de l'OIPC

L'Assemblée générale,

AYANT PRIS NOTE de la décision 6 adoptée par le Conseil exécutif de l'OIPC à sa 57e session et guidée par le contrat de travail du Secrétaire général de l'Organisation,



1. **MET AUX VOIX** des Etats membres un vote de défiance à l'encontre du Secrétaire Général M. Yap dans les termes suivants : « Êtes-vous favorable à la cessation anticipée des pouvoirs de Mariatou Yap en tant que Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de Protection Civile ? »

2. **PREND acte** des résultats suivants du scrutin secret : 17 pour, 15 contre, 8 abstentions ;

3. **NOTES**, sur la base de l'article 16 des Statuts de l'OIPC, la présence d'un quorum,

4. **NOTE** que la majorité des personnes qui ont voté, suffisamment pour qu'une décision puisse être prise, ont exprimé leur soutien à un vote de défiance à l'égard du Secrétaire général M. Yap,

5. **CHARGE** le Secrétariat permanent, sur la base du contrat de travail de M. Yap, de mettre fin à son emploi à compter du 30 janvier 2025 et lui notifie par la présente sa décision,

6. **CHARGE en outre** le Secrétariat permanent de verser à M. Yap les sommes stipulées dans son contrat de travail dans les délais fixés,

7. **INVITE** les États membres intéressés à désigner leurs ressortissants pour le poste de Secrétaire général dans les délais fixés par le Règlement intérieur de l'OIPC.

Adopté le 30 octobre 2024

.....

Décision 14

Direction intérimaire du Secrétariat permanent de l'OIPC



L'Assemblée générale,

AYANT PRIS NOTE de la décision 15 de la 26e session de l'Assemblée générale de l'OIPC,

1. **DÉCIDE**, à compter du 31 janvier 2025, d'assumer temporairement les responsabilités du secrétaire général Roman Lapin jusqu'à l'élection d'un nouveau secrétaire général,

2. **DÉCIDE en outre**, à compter du 31 janvier 2025, de désigner temporairement Saltanat Tashmatova, Directrice de la coopération internationale de l'OIPC, au poste de Secrétaire générale adjointe, jusqu'à ce qu'un nouveau Secrétaire général soit élu.

Adopté le 30 octobre 2024

.....

Décision 15

Tenue de la 58e session du Conseil exécutif

et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2025

L'Assemblée générale,

Se déclarant préoccupé par le fonctionnement de l'Organisation dans le cadre du remaniement du personnel du Secrétariat permanent,

1. **PREND NOTE** des offres des États membres d'organiser lesdites réunions ;

2. **DEMANDE** aux États membres de soumettre leurs propositions en la matière d'ici le 1er décembre 2024,



3. **RECOMMANDE** que les réunions susmentionnées se tiennent en mai ou juin 2025.

Adopté le 30 octobre 2024

Décision 16

Décisions des 56e et 57e sessions du Conseil exécutif

L'Assemblée générale,

AYANT PRIS CONNAISSANCE ET EXAMINÉ les décisions des 56e et 57e sessions du Conseil exécutif,

1. **Approuve** ces décisions,
2. **CHARGE** le Secrétaire général et le Secrétariat permanent d'appliquer les décisions susmentionnées.

Le Président de l'Assemblée générale :

A. Benjeddou

Le Vice-Président de l'Assemblée générale :

V.F. Chavarria Baez



ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Cérémonie d'ouverture
2. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mise en œuvre de l'ordre du jour
 - 4.1. Élection du Président et du Vice-Président de l'Assemblée générale
- Cérémonie de clôture
 - 4.2. Élection des Membres du Conseil exécutif
 - 4.3. Nouveaux États membres, États observateurs, Membres affiliés
 - 4.4. Rapport de la Secrétaire générale
 - 4.4.1. Rapport sur les activités de l'Organisation depuis la 25e session de l'AG
 - 4.4.2. Programme des activités de l'OIPC pour les années 2025-2026
 - 4.5. Questions d'ordre financier et administratif
 - 4.5.1. Présentation des Comptes de l'exercice 2024
 - 4.5.2. Projet de budget pour les années 2025, 2026
 - 4.5.3. Présentation du rapport sur les contributions des États membres
 - 4.5.4. Personnel du Secrétariat permanent
 - 4.6. Questions soumises par la Secrétaire générale
 - 4.7. Questions soumises par les Membres de l'OIPC
 - 4.8. Pays hôte de la 27e session de l'Assemblée générale de l'OIPC
 - 4.9. Projection de la vidéo sur les activités de l'OIPC
 - 4.10. Approbation des résolutions de la 26e session de l'Assemblée générale
5. Activité culturelle